

Date de convocation : 28/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de VITOT légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Joël LELARGE, Maire de VITOT.

Etaient présents : Mesdames Sylvie MONNIER, Nathalie AMEUR, Aurélie LEMONNIER-JOUNOT, Christelle GAUDIN, Aline POUPINET (départ à 19h45 pour raison légitime), Élodie FORCHER et Messieurs Yann LEBOURG, Alain MARÉCHAL, Jean-Michel ROUX et Hervé RUPIN.

Absents excusés : Jeannine ALNET, Thomas RICHARD, Guillaume LERCIER et Maximilien CATHERINE.

Monsieur Richard a donné procuration à Monsieur Lelarge.
Monsieur Lercier a donné procuration à Monsieur Lebourg.
Madame Poupinet a donné pouvoir à Madame Lemonnier-Jounot.

1) Approbation des comptes de gestion et administratifs 2021.

→ Délibération N°22/04

COMMUNE

L'ensemble du Conseil a approuvé les chiffres suivants :

Section de fonctionnement

Recettes de l'exercice : 299 137.89

Dépenses de l'exercice : 250 259.84

→ Résultat de l'exercice : 48 878.05 €

Excédent 2020 reporté : 257 705.39

→ Excédent de fonctionnement : 306 583.44 €

Section d'investissement

Recettes de l'exercice : 57 390.66

Dépenses de l'exercice : 55 302.85

→ *Résultat de l'exercice : 2 087.81 €*

Excédent 2020 : 49 316.59

→ *Excédent d'investissement : 51 404.40 €*

Restes à réaliser (dépenses) : 48 250 €

Restes à réaliser (recettes) : 17 361 €

Excédent d'investissement :

51 404.40 €

Affectation à l'excédent reporté :

306 583.44 €

→ *Délibération N°22/05*

ASSAINISSEMENT

L'ensemble du Conseil a approuvé les chiffres suivants :

Section d'exploitation

Recettes de l'exercice : 47 801.21

Dépenses de l'exercice : 23 423.22

→ *Résultat de l'exercice : 24 377.99 €*

Excédent 2020 reporté : 134 936.11

→ *Excédent de fonctionnement : 159 314.10 €*

Section d'investissement

Recettes de l'exercice : 13 163.00

Dépenses de l'exercice : 15 654.20

→ *Résultat de l'exercice : - 2 491.20 €*

Excédent 2020 : 25 781.41

→ *Excédent d'investissement : 23 290.21 €*

Excédent d'investissement : 23 290.21 €
Affectation à l'excédent reporté : 159 314.10 €

→ *Délibération N°22/06*

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2021 – Budget commune :

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2021 :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement 2021	
Résultat de l'exercice	48 878.05
Résultat antérieur reporté	257 705.39
Résultat à affecter	306 583.44
Investissement	
Résultat de l'exercice	2 087.81
Résultat antérieur reporté	49 316.59
Restes à réaliser dépenses	48 250,00
Restes à réaliser recettes	17 361.00
Besoin de financement	0

Décide d'affecter le résultat comme suit

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0
2) Report en fonctionnement R 002	306 583.44

→ Délibération N°22/07

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2021 – Budget assainissement :

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2021 :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat d'exploitation 2021	
Résultat de l'exercice	24 377.99
Résultat antérieur reporté	134 936.11
Résultat à affecter	159 314.10
Investissement	
Résultat de l'exercice	- 2 491.20
Résultat antérieur reporté	25 781.41
Restes à réaliser dépenses Restes à réaliser recettes	

Besoin de financement	0
-----------------------	---

Décide d'affecter le résultat comme suit

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0
2) Report en fonctionnement R 002	159 314.10

→ *Délibération N°22/08*

Compte de gestion :

Les chiffres des comptes de gestion 2021 délivrés par le SGC de Bernay sont concordants avec ceux des Comptes Administratifs 2021 pour les budgets commune et assainissement. Le Conseil Municipal valide donc à l'unanimité les comptes de gestion.

2) Vote des taux d'imposition.

→ *Délibération N°22/09*

Les taux de contributions directes sont fixés comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.69
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,10
- CFE : 14,07

3) Vote des subventions 2022.

→ *Délibération N°22/10*

Le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT
-Les Aînés Le Neubourg/Vitot	120 €
-Croix Rouge Le Neubourg	150 €

-AFSEP	60 €
-Les restaurants du cœur	150 €
-Les Amis de Vitotel	105 €
-Téléthon	60 €
-Comité des fêtes	1000 €
-Avec les enfants	200 €
-Prehandys	60 €
-Neubourg Athlétic Club	60 €
-Charline	60 €
-CFAie Val de Reuil (4)	20 €
-Vie et espoir	60 €
-Banque alimentaire de l'Eure	150 €
-Handball Club du Neubourg	120 €
-MFR Routot	20 €
-Association PAR-TAGE (centre de formation horticole S.Maritime)	20 €
-Le Souvenir Français	30 €
-Université Populaire	80 €
-Soutien Ukraine	300 €
-Différentes œuvres autorisées	675 €

4) Vote des budgets primitifs 2022

→ *Délibération N°22/11*

Commune :

Le Conseil Municipal,

Procédant à l'établissement du budget primitif de 2022 pour la commune,

Arrête comme suit, à l'unanimité :

Section de fonctionnement : 577 528.44 € en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 159 960.24 € en dépenses et en recettes.

→ *Délibération N°22/12*

Assainissement :

Le Conseil Municipal,

Procédant à l'établissement du budget primitif de 2022 pour la commune,

Arrête comme suit, à l'unanimité :

Section d'exploitation : 210 062.10 € en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 36 453.21 € en dépenses et en recettes.

5) Planning des élections présidentielles et législatives.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des membres du Conseil leurs obligations. Les élus se doivent de se rendre disponibles pour la tenue du bureau de vote, sauf obligations électorales professionnelles et contraintes familiales majeures.

Un point sur le planning est fait et des modifications sont apportées.

6) Questions diverses.

**Remboursement acompte salle polyvalente*

→ *Délibération N°22/13*

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de procéder au remboursement d'un acompte de location de la salle polyvalente d'un montant de 93 € encaissé le 25/10/2021 pour une location prévue le 16/04/2022 par Madame Catherine Caillou.

Le Conseil autorise ce remboursement à l'unanimité.

**Projet lotissement terrain Riclin*

Monsieur Lebourg fait un point concernant ce dossier.

Une rencontre a eu lieu avec le lotisseur afin d'avoir des précisions sur le permis d'aménager.

Dans le permis doit être précisé l'obligation d'avoir des logements locatifs.

Concernant l'aspect esthétique, il est précisé la possibilité d'avoir 30 % de toitures plates maximum.

Il est demandé de retirer l'habillage en bois sur les pignons des habitations, initialement souhaité par le lotisseur.

Monsieur Lelarge précise également qu'il serait souhaitable de pouvoir noter l'installation de bordures plates, qui délimitent la route des propriétés, comme à la résidence des Saules.

Dans le permis d'aménager n'est pas prévu l'installation pour la pose du gaz, point certainement à revoir, selon l'avis du Conseil Municipal.

**Divers*

- Monsieur Joël LELARGE dit qu'il faut fixer une date pour se rencontrer, sur place, afin de finaliser la séparation entre le SIVOS et la commune de Vitot, sur le parking de l'école. La date retenue est le 29 avril 2022, 18 heures.

- Il faudra également se rendre sur le terrain pour décider précisément de l'emplacement du radar pédagogique, rue du Buc.

- Un membre du conseil demande où en est le projet de déviation. La réponse apportée est que, pour le moment, le projet est en « stand-by ». La priorité étant donnée à résoudre les soucis aux endroits dangereux, propices aux accidents de la route. Monsieur Joël LELARGE rappelle qu'il a envoyé un mail de relance concernant le virage route de la Pyle, où la sécurité est à renforcer.

La séance est levée à 21h15